



VILLE DE NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

BUDGET PRIMITIF 2021

Budget principal de la Ville

Rapport de présentation

Conseil municipal du 31 mars 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET | 3 |
| II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 4 |
| A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 5 |
| <i>Chapitre 70 – Produits des services et du domaine 2021 : 693 285 €</i> | 7 |
| <i>Chapitre 73 – Impôts et taxes 2021 : 5 567 325 €</i> | 7 |
| <i>Chapitre 74 – Dotations et participations 2021 : 818 386 €</i> | 9 |
| <i>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 2021 : 155 557 €</i> | 11 |
| B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 11 |
| <i>Chapitre 011 – Charges générales 2021 : 1 320 895 €</i> | 13 |
| <i>Chapitre 012 – Charges de personnel 2021 : 3 875 000 €</i> | 15 |
| <i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 2021 : 735 103 €</i> | 16 |
| <i>Chapitre 66 – Charges financières 2021 : 131 284.68 €</i> | 17 |
| C – L’AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2021 | 17 |
| III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT | 18 |
| A – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT | 19 |
| <i>Le remboursement du capital de la dette : 671 000 €</i> | 19 |
| <i>Les dépenses d’équipement totales 2021 : 3 230 657.07 €</i> | 20 |
| B – LES RECETTES D’INVESTISSEMENT | 22 |
| <i>Les subventions d’équipement 2021 : 375 402.70 € incluant les reports 2020</i> | 23 |
| C – LE FINANCEMENT DES DEPENSES D’EQUIPEMENT HORS DETTE | 23 |
| IV – CONCLUSION | 24 |

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021, en respectant les principes budgétaires dont l'équilibre. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires présenté le 3 mars dernier annonçant les principales actions que la municipalité souhaite engager cette année.

Dans un contexte financier incertain, en raison de l'épidémie de la COVID-19 et de la disparition de la taxe d'habitation à compter de cette année, **le budget primitif 2021 veille à la préservation de la qualité du service public local, à la poursuite des chantiers en cours, à l'inscription d'investissements portant sur la rénovation des équipements et le renouvellement des matériels, à la non augmentation des taux d'imposition, tout en maintenant les indicateurs d'épargne et de dette à un niveau correct.**

Comme cela a été évoqué lors des orientations budgétaires, 2021 sera une année d'études afin d'arrêter le programme pluriannuel d'investissement du mandat. A ce titre, une enveloppe de 30 000 € a été inscrite pour une étude de programmation.

Ainsi sont intégrées dans ce projet de budget :

- ***La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation décidée par l'Etat***

2021 est l'année de la suppression effective de la perception de la taxe d'habitation par la commune. Cette dernière est remplacée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, assortie d'un complément pour combler la différence de produit.

Le taux de taxe sur le foncier bâti perçu par la commune va ainsi s'accroître de 19.9 points, correspondant au taux d'imposition départemental, mais l'effet sera neutre pour les habitants qui paieront une somme quasi identique à celle de l'an passé. Cependant, sur leur fiche d'imposition, cette somme sera intégralement affectée à la commune (la ligne du conseil départemental ayant disparue).

- ***La non augmentation des taux d'imposition locaux***

- ***La reprise de l'excédent de clôture de la ZAC du HIL***

- ***La prise en compte des coûts de fonctionnement induits par la mise en service des équipements communaux : en année pleine pour l'école Le Petit Prince, à partir de mi-2021 pour le pôle santé.***

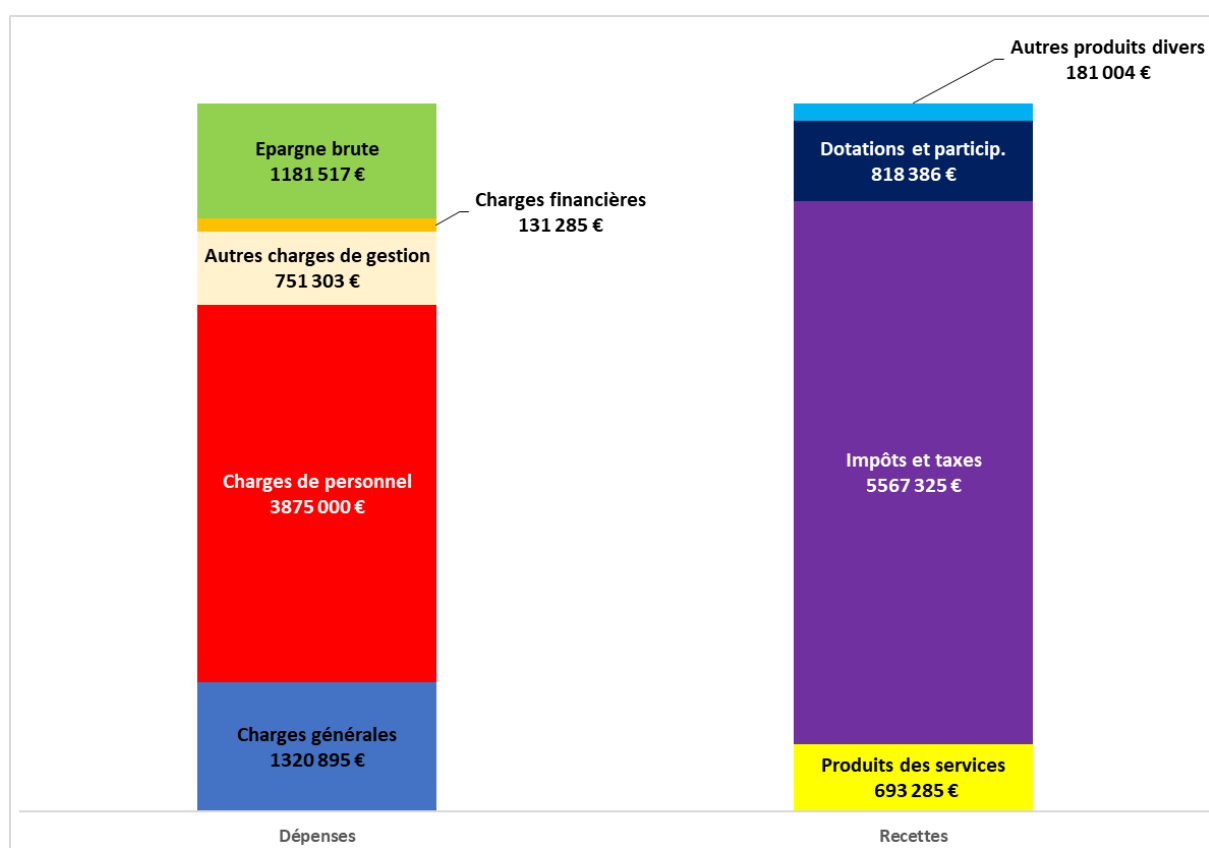
- ***Les dépenses relatives à la gestion de la crise sanitaire.***

Pour 2021, le montant du budget primitif prévisionnel s'établit à 11 660 k€ avec une section de fonctionnement équilibrée à 7 260 k€ et une section d'investissement à 4 400 k€, reprise des résultats et restes à réaliser 2020 inclus.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement équilibrée à 7 260 000 € dégage une épargne brute prévisionnelle de 1 181 517 € qui va servir en premier lieu au financement du remboursement du capital de la dette de 671 k€ puis aux investissements projetés.



Quelles évolutions comparatives du budget 2021 retenir par rapport à l'année 2020 ?

S'il est courant d'analyser les évolutions du budget primitif de l'année en cours au regard du budget total de l'année précédente, il apparaît important cette année de s'interroger sur la pertinence de cette méthode.

Comme chacun le sait, la pandémie de la COVID-19 survenue à partir de la mi-mars 2020, juste après le vote du budget primitif, a bouleversé le fonctionnement de la collectivité nécessitant des ajustements importants opérés dans le cadre d'un budget supplémentaire.

En effet, l'année 2020 a été marquée par des pertes de ressources importantes liées au confinement, mais aussi des dépenses d'activités et manifestations annulées, et d'autres dépenses nouvelles pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires.

Un autre élément conjoncturel vient quelque peu compliquer la lecture des évolutions : la reprise des excédents des budgets annexes, dont les montants s'imputent comptablement en recette de fonctionnement (chapitre 75). Ces sommes importantes impactent l'analyse des évolutions.

A titre indicatif, 3 niveaux de comparatifs sont présentés, en excluant les reprises d'excédents de ZAC :

- Comparatif du budget primitif 2021 / budget primitif 2020 (avant crise)

| <u>Comparatif BP 2021 / BP 2020 hors exc. ZAC</u> | <u>BP 2020</u> | <u>BP 2021</u> | <u>Var. en €</u> | <u>Var. %</u> |
|---|----------------|----------------|------------------|---------------|
| DRF | 5 621 735,00 € | 6 078 482,68 € | 456 747,68 € | 8,1% |
| RRF | 7 073 602,00 € | 7 160 000,00 € | 86 398,00 € | 1,2% |
| <i>évolution</i> | | | 370 349,68 € | |

- Comparatif du budget primitif 2021 / budget total 2020

| <u>Comparatif BP 2021 / Budget total 2020 hors exc. ZAC</u> | <u>Budget 2020</u> | <u>BP 2021</u> | <u>Var. en €</u> | <u>Var. %</u> |
|---|--------------------|----------------|------------------|---------------|
| DRF | 5 538 796,00 € | 6 078 482,68 € | 539 686,68 € | 9,7% |
| RRF | 6 920 000,00 € | 7 160 000,00 € | 240 000,00 € | 3,5% |
| <i>évolution</i> | | | 299 686,68 € | |

- Comparatif du budget primitif 2021 / réalisé compte administratif 2020

| <u>Comparatif BP 2021 / CA 2020 hors exc. ZAC</u> | <u>CA 2020</u> | <u>BP 2021</u> | <u>Var. en €</u> | <u>Var. %</u> |
|---|----------------|----------------|------------------|---------------|
| DRF | 5 382 027,02 € | 6 078 482,68 € | 696 455,66 € | 12,9% |
| RRF | 6 990 079,52 € | 7 160 000,00 € | 169 920,48 € | 2,4% |
| <i>évolution</i> | | | 526 535,18 € | |

Considérant que les prévisions budgétaires au stade budget primitif 2020 correspondaient à un fonctionnement normal de la collectivité, avant crise, ce qui n'est pas le cas dans le budget total 2020 intégrant les ajustements liés à la crise, il est proposé de retenir en termes de comparatif la situation 1, qui aboutit donc à :

- Une évolution des charges réelles de fonctionnement de + 8.1 % : + 456 k€
- Une évolution des recettes réelles de fonctionnement de + 1.2 % : + 86 k€

Soit une hausse du budget 2021 de + 370 k€ par rapport au budget primitif 2020 (hors ZAC).

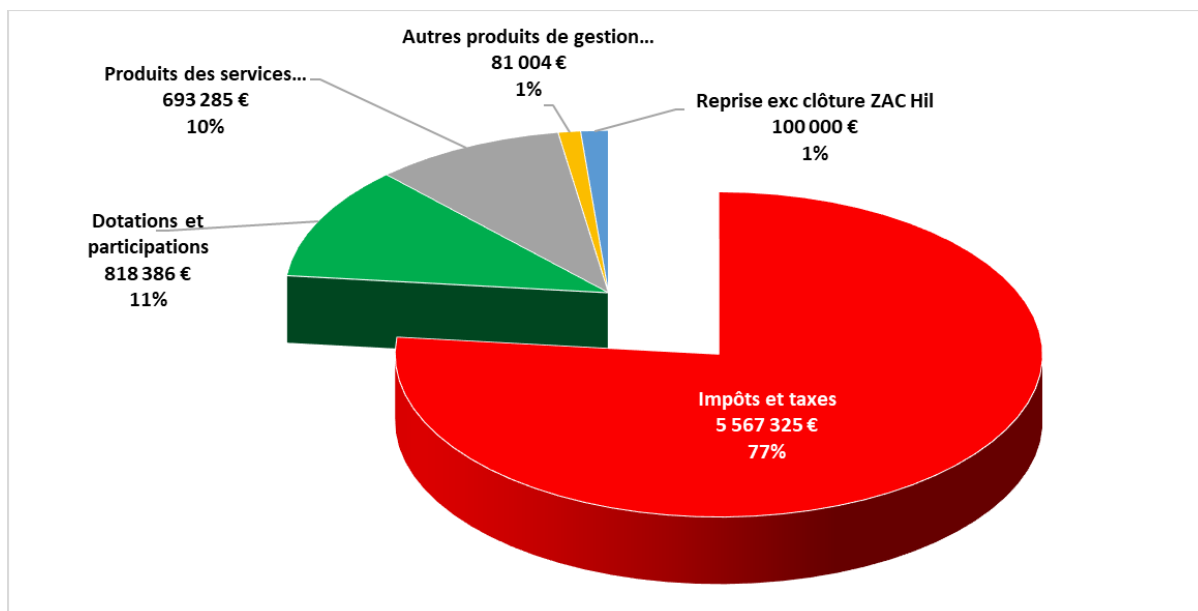
Les variations présentées dans cette note s'appuieront par conséquent sur une analyse du budget primitif 2021 par rapport au budget primitif 2020.

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, activités périscolaire et extra-scolaire, services culturels, jeunesse...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme Rennes Métropole, diverses subventions ou encore à des loyers...

Les recettes de fonctionnement 2021 totalisent 7 260 000 € dont la structure est la suivante, incluant la reprise de l'excédent de clôture de la ZAC du HIL, estimé à 100 k€ à ce jour :

77 % des ressources de fonctionnement proviennent des impôts et taxes. Si on retire les 100 k€ de recette exceptionnelle de la ZAC du Hil, c'est donc 78 % de recettes fiscales qui financent le fonctionnement.



Le tableau suivant permet de comparer, par chapitre budgétaire, le projet de budget primitif 2021 avec celui de 2020, tout en rappelant le montant total des crédits ouverts sur l'année 2020, ainsi que le montant réel des encaissements comptabilisés au compte administratif 2020.

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2020 | TOTAL BUDGET 2020 | Réalisé 2020 | PROP BP 2021 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 735 440,00 € | 586 540,00 € | 599 999,66 € | 693 285,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 5 432 409,00 € | 5 406 809,00 € | 5 441 532,55 € | 5 567 325,00 € |
| 74 - Dotations, participations et subventions | 813 447,00 € | 847 895,00 € | 854 376,50 € | 818 386,00 € |
| 013 - Atténuation de charges | 26 500,00 € | 26 500,00 € | 42 569,37 € | 25 000,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 1 017 968,00 € | 926 020,00 € | 925 662,45 € | 155 557,00 € |
| 76 - Produits financiers | 0,00 € | 0,00 € | 2,29 € | - € |
| RECETTES DE GESTION COURANTE | 8 025 764,00 € | 7 793 764,00 € | 7 864 142,82 € | 7 259 553,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels hors c/775+776+c/76 | 9 236,00 € | 1 236,00 € | 936,70 € | 447,00 € |
| TOTAL RECETTES REELLES | 8 035 000,00 € | 7 795 000,00 € | 7 865 079,52 € | 7 260 000,00 € |
| <i>Opérations d'ordre entre sections</i> | 0,00 € | 0,00 € | 1 923,90 € | 0,00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 8 035 000,00 € | 7 795 000,00 € | 7 867 003,42 € | 7 260 000,00 € |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXC. ZAC | 7 073 602,00 € | 6 920 000,00 € | 6 992 003,42 € | 7 160 000,00 € |

A périmètre constant (hors excédents ZAC tant en 2020 qu'en 2021 et fonctionnement normal des structures), **les ressources 2021 évoluent de + 1.2 % (+ 86 k€) par rapport au budget primitif 2020.**

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine 2021 : 693 285 €

Les principales recettes de ce chapitre qui diminue de – 5.7 % par rapport au budget primitif 2020 sont retranscrites dans le tableau qui suit :

| Produits des services, du domaine et ventes diverses | Budget primitif 2020 | Budget total 2020 (à titre indicatif) | Budget primitif 2021 | Evolution BP à BP | |
|--|----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------|--------------|
| | | | | en € | en % |
| Redevances services de restauration scolaire et périscolaire, services culturels et de loisirs, crèche | 582 440 € | 435 540 € | 566 995 € | - 15 445 € | -2,7% |
| Remboursement frais personnel : affecté à la régie des ZAC et mise à disposition informaticien | 128 000 € | 128 000 € | 96 140 € | - 31 860 € | -24,9% |
| Redevances du domaine et ventes diverses | 25 000 € | 23 000 € | 30 150 € | 5 150 € | 20,6% |
| TOTAL | 735 440 € | 586 540 € | 693 285 € | - 42 155 € | -5,7% |

La baisse de – 42 k€ au regard du budget primitif 2020 s'explique par :

- la suspension cette année de Rock'On, compte tenu de l'incertitude d'organiser un tel évènement dans le contexte de crise sanitaire actuel (- 18 k€ de produits culturels : restauration et entrées)
- la fin de la mise à disposition à l'école de musique d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite (- 30 k€)
- un complément de + 5 k€ de redevance d'occupation du domaine public pour des installations de chantier rue de Vern.

Les recettes des services (participations des familles et prestations de la CAF correspondantes) totalisent 558 k€ et progressent peu par rapport au BP 2020 malgré des effectifs scolaires en hausse. En effet, la proximité des familles avec l'école Le Petit Prince, le télétravail permettent aux familles de récupérer plus aisément leurs enfants sur les temps périscolaire et de restauration...

Chapitre 73 – Impôts et taxes 2021 : 5 567 325 €

Avec 77 % des recettes réelles de fonctionnement, les impôts et taxes constituent la principale ressource de la section de fonctionnement et affiche cette année une progression de + 135 k€ par rapport à 2020, dont + 131 k€ sur les contributions directes. Ce chapitre comporte donc :

| Impôts et taxes | Budget primitif 2020 | Budget total 2020 (à titre indicatif) | Budget primitif 2021 | Evolution BP à BP | |
|--|----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------|
| | | | | en € | en % |
| Contributions directes | 4 021 345 € | 4 009 345 € | 4 152 102 € | 130 757 € | 3,3% |
| Dotation communautaire Rennes Métropole | 837 720 € | 837 720 € | 837 720 € | 0 € | 0,0% |
| Attribution FNGIR et FPIC (fonds péréquations) | 136 344 € | 139 744 € | 139 379 € | 3 035 € | 2,2% |
| Autres impôts et taxes (droits mutation, taxe sur électricité, droits place marché...) | 437 000 € | 420 000 € | 438 124 € | 1 124 € | 0,3% |
| TOTAL | 5 432 409 € | 5 406 809 € | 5 567 325 € | 134 916 € | 2,5% |

▪ **Les contributions directes : 4 152 102 € sans hausse des taux d'imposition**

La réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dans le panier fiscal des collectivités entre en vigueur cette année. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants continuera néanmoins d'être perçue par la commune.

Pour le bloc communal, la mise en œuvre de cet acte emporte les modifications suivantes dès 2021 :

- Les collectivités ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

- Cette perte de recettes sera compensée par l'attribution aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient de correction viendra compenser l'écart entre le produit nouvellement perçu et le produit perdu ;
- Les compensations pour exonérations de taxe d'habitation – auparavant comptabilisées en dotations – sont intégrées au produit des impôts et taxes.

A compter de 2021, la dynamique fiscale reposera donc principalement sur les bases de foncier bâti.

Les modalités de vote des taux portent cette année uniquement sur les taux de foncier bâti et non bâti, le taux de TH résiduel est fixe jusqu'en 2022 inclus et ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi, **le taux de foncier bâti communal de référence sera donc 43.78 %**, issu de la somme du taux communal inchangé de 23.88 % et du taux départemental récupéré de 19.90 %. **Le taux de référence du foncier non bâti demeure à 61.94 %**.

Conformément aux engagements pris, **la Ville n'augmentera pas ses taux d'imposition communaux**.

Les montants des bases fiscales estimées pour 2021 ainsi que le coefficient correcteur ont été communiquées par les services fiscaux. Ces informations sont retranscrites dans les tableaux qui suivent et conduisent au produit fiscal 2021 qui s'élève à 4 152 102 € sous l'effet conjugué de l'évolution physique des bases, de la revalorisation forfaitaire par l'Etat de + 0.2 % ainsi que du coefficient correcteur :

| RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2021 | Bases définitives 2020 | Taux référence | Bases prévisionnelles 2021 | TAUX PROPOSES AU VOTE 2021 | Produit fiscal 2021 |
|--|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Taxe foncière (bâti) | 8 241 260 | 43,78% | 8 059 000 | 43,78% | 3 528 230 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 184 678 | 61,94% | 184 200 | 61,94% | 114 093 € |
| TOTAL | | | | | 3 642 323 € |

| RECETTES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2021 | Bases définitives 2020 | Taux figé TH | Bases prévisionnelles 2021 | Produit fiscal 2021 |
|---|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| taxe habitation résidences second. | 226 555 | 20,27% | 227 008 | 46 015 € |
| taxe habitation logements vacants | 101 099 | 20,27% | 101 301 | 20 534 € |
| Effet coefficient correcteur | | | | 443 230 € |
| TOTAL | | | | 509 779 € |

Il est rappelé cependant que la loi de finances 2021 a introduit une réduction de 50 % des bases de foncier bâti des locaux industriels qui s'établissent donc désormais à 254 635 € au lieu de 509 270 €, ouvrant droit à une compensation de 111 k€ comptabilisée au chapitre 74.

De plus, les bases de foncier bâti utilisées pour aboutir à la nouvelle base de référence en 2021 (8 059 k€) ne sont pas exactement celles de la commune avant réforme (8 241 k€ en 2020) car outre la réduction indiquée précédemment, sont prises en compte les exonérations de droit pratiquées par le département estimées à + 200 k€, d'où le rebasage opéré.

Ce dernier point vient expliquer l'écart avec ce qui a été présenté lors des orientations budgétaires, affichant un produit fiscal supérieur. Il est toutefois rappelé qu'en cours d'année, la commune pourrait bénéficier d'ajustements prenant en compte des bases complémentaires lors de l'établissement des rôles définitifs d'imposition.

▪ **Les autres impôts et taxes :**

Outre le produit des trois taxes directes locales, figurent sous le chapitre 73 différentes recettes pour 1 413 419 €, globalement stables au regard de 2020, principalement :

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par Rennes Métropole : 837 720 €
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et communal : 102 540 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources FNGIR : 36 839 €
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation : 277 000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 140 000 €
- Les droits de place du marché hebdomadaire : 12 000 €

Chapitre 74 – Dotations et participations 2021 : 818 386 €

Ce chapitre est constitué principalement de la DGF (dotation globale de fonctionnement) perçue de l'Etat, d'allocations compensatrices de fiscalité directe et de subventions de fonctionnement, participations reçues.

Au global, le projet de budget primitif 2021 est quasi équivalent au budget primitif 2020. La modification intervenue en cours d'année 2020 a porté sur l'inscription de 31 606 € de financements exceptionnels pour achats de masques, somme non reconduite cette année.

| Dotations et participations | Budget primitif 2020 | Budget total 2020 (à titre indicatif) | Budget primitif 2021 | Evolution BP à BP | |
|--|----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------|
| | | | | en € | en % |
| DGF (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation péréquation) | 580 615 € | 580 615 € | 565 927 € | -14 688 € | -2,5% |
| Compensations fiscales | 98 758 € | 98 758 € | 130 696 € | 31 938 € | 32,3% |
| DCRTP (dotation compensation suppression taxe professionnelle) | 12 634 € | 12 634 € | 13 303 € | 669 € | 5,3% |
| Autres participations et subventions | 121 440 € | 124 282 € | 108 460 € | -12 980 € | -10,7% |
| Subventions exceptionnelles achat masques | - € | 31 606 € | - € | | |
| TOTAL | 813 447 € | 847 895 € | 818 386 € | 4 939 € | 0,6% |

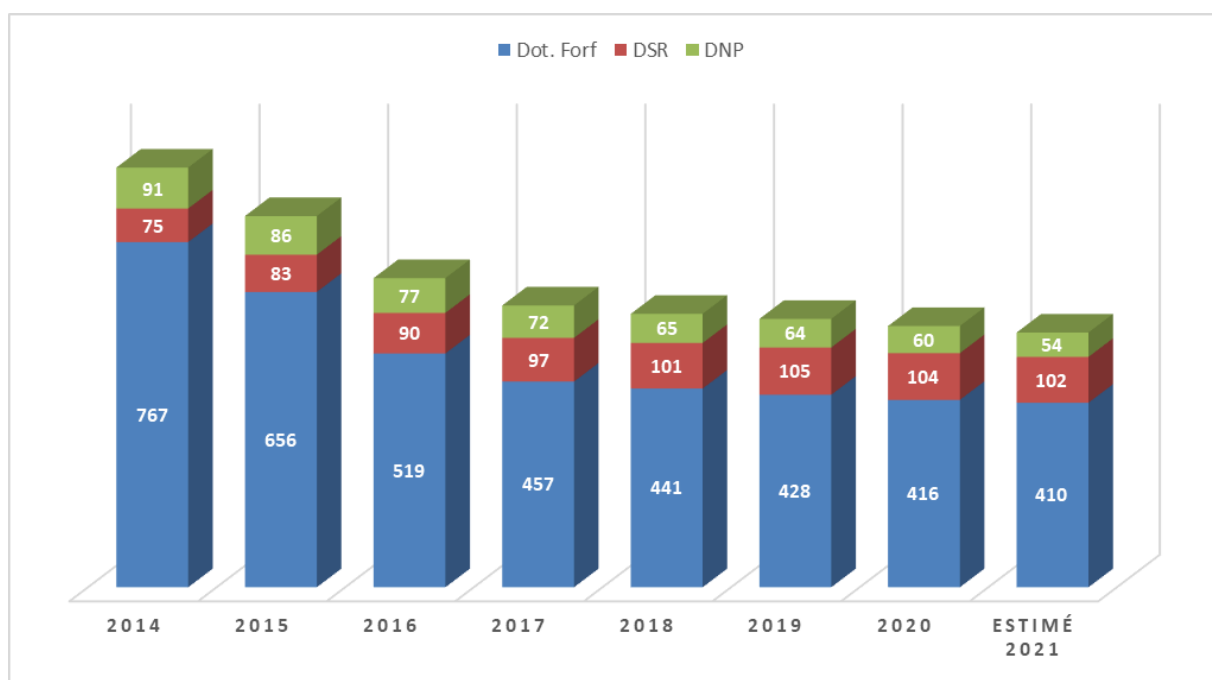
▪ **La DGF (dotation globale de fonctionnement) :**

La dotation globale de fonctionnement de 565 927 € est estimée à un montant à nouveau en léger repli de – 15 k€ par rapport au montant inscrit en 2020. Si l'enveloppe nationale des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales est stable pour 2021, la DGF fluctue en fonction de mécanismes de péréquation mis en place pour corriger les écarts de richesse entre collectivités.

Ainsi, la dotation forfaitaire de la DGF fait l'objet d'un écrêtement depuis quelques années à NOYAL CHATILLON, que la variation de population ne parvient pas encore à compenser.

A titre indicatif, l'évolution de la DGF depuis 2014 est la suivante :

| K€ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | estimé 2021 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Dotation forfaitaire (DF) | 767 | 656 | 519 | 457 | 441 | 428 | 416 | 410 |
| Effet variation de population | 23 | 21 | 9 | 12 | -3 | 1 | 0 | 6 |
| Effet prélèvement pour péréquation | -7 | -17 | -20 | -16 | -12 | -15 | -12 | -12 |
| Contribution RFP | -46 | -115 | -126 | -58 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| + Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP) | 165 | 169 | 167 | 169 | 166 | 169 | 164 | 156 |
| dont DSR | 75 | 83 | 90 | 97 | 101 | 105 | 104 | 102 |
| dont DNP | 91 | 86 | 77 | 72 | 65 | 64 | 60 | 54 |
| = DGF (A) | 932 | 825 | 687 | 626 | 607 | 596 | 580 | 566 |



▪ **Les compensations fiscales :**

Ces attributions versées à la collectivité en compensation des exonérations accordées aux contribuables par l'Etat en matière d'impôts locaux évoluent de + 32 k€ en 2021.

Ainsi, suite à la disparition de la taxe d'habitation, les compensations à ce titre disparaissent pour (- 80 k€) car intégrées désormais dans le calcul du coefficient correcteur. De plus, comme évoqué précédemment, la réduction de 50 % des bases de foncier bâti des locaux industriels est compensée par l'Etat pour + 111 k€.

▪ **La DCRTP :**

La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), est liée à l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité directe locale induite par la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Elle avait vocation à compenser les pertes générées par la disparition de la TP et était destinée à être pérennisée dans le temps.

Proche de 21 k€ en 2011, elle a diminué ces dernières années, faisant désormais partie des variables d'ajustements de l'enveloppe des concours financiers. Le montant prévisionnel 2021 est anticipé à 13 k€ en 2021, tout comme en 2020.

▪ **Les autres participations et subventions :**

Elles affichent une prévision à 108 460 € en baisse de – 13 k€ par rapport à 2020. Sont ainsi prévues :

- La subvention au titre du contrat enfance jeunesse conclue avec la Caisse d'allocations Familiales devient la « convention territoriale globale » (CTG) au 1^{er} janvier 2020. Dans ce nouveau dispositif, la crèche percevra directement le financement de la CAF sans transiter par la subvention communale. C'est donc un financement de 68 k€ qui est prévu au lieu des 108 k€ en 2020.
- Un financement de 15 k€ de l'Etat est inscrit pour le recrutement du conseiller numérique.

- La CAF intervient également pour contribuer au dispositif d'inclusion des enfants en situation de handicap accueillis dans les structures péri et extra-scolaire. Une provision de 10 k€ est inscrite
- 7 k€ sont prévus au titre du financement par l'Etat des contrats aidés, au nombre de 2 jusqu'en août prochain.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 2021 : 155 557 €

Outre les loyers et charges locatives perçues, ce chapitre enregistre la reprise des excédents des budgets annexes, d'où la variation importante de – 862 411 € par rapport au budget primitif 2020.

| Autres produits de gestion courante | Budget primitif 2020 | Budget total 2020 (à titre indicatif) | Budget primitif 2021 | Evolution BP à BP | |
|---|----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| | | | | en € | en % |
| Revenus des immeubles : loyers et charges | 50 570 € | 40 220 € | 21 291 € | -29 279 € | -57,9% |
| Loyers du pôle santé | - € | - € | 28 745 € | 28 745 € | |
| Excédents des budgets annexes | 961 398 € | 875 000 € | 100 000 € | -861 398 € | -89,6% |
| Autres produits divers | 6 000 € | 10 800 € | 5 521 € | -479 € | -8,0% |
| TOTAL | 1 017 968 € | 926 020 € | 155 557 € | -862 411 € | -84,7% |
| Retraitement hors excédents des BA | 56 570 € | 51 020 € | 55 557 € | - 1 013 € | -1,8% |

Pour rappel, en 2020, 875 000 € d'excédents ont été repris par anticipation (ZAC SUD SEICHE et ZAC HIL) pour une prévision au budget primitif de 961 398 €.

L'année 2021 enregistrera la clôture de la ZAC du Hil qui devrait aboutir à un reversement estimé à ce jour à 100 k€ au budget principal. Au total, la ZAC du HIL aura renvoyé environ 550 k€ au budget principal communal.

Après retraitement de ces mouvements exceptionnels, excluant ces reprises d'excédents, on aboutit au final à une quasi stabilité de ce chapitre en 2021 par rapport à 2020.

Cette année, le pôle santé va être mis en service et les premiers loyers seront perçus à partir de septembre 2021 dont l'estimation est de 28 745 €, compte tenu de la carence locative envisagée.

Les autres revenus d'immeubles affichent un repli de – 29 k€ correspondant principalement à la fin de mise en location du 6 route de Saint-Erblon.

B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides, fournitures, entretien et maintenance du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, dépenses d'activités des écoles, des structures périscolaire et extra-scolaire, médiathèque, manifestations culturelles, fêtes et cérémonies...), frais de personnel, subventions et participations accordées, intérêts de la dette... et le virement prévisionnel à la section d'investissement (= autofinancement prévisionnel).

Les dépenses de fonctionnement 2021 totalisent 7 260 000 € dont 6 078 482.68 € de dépenses réelles et 1 181 517.32 € d'opérations d'ordre (= l'épargne brute prévisionnelle).

Le tableau qui suit récapitule donc par chapitre les montants prévus au budget primitif 2021, au regard du budget primitif 2020, du budget total 2020 ainsi que des réalisations 2020. Comme pour les recettes, l'analyse des évolutions retenue est celle de BP à BP.

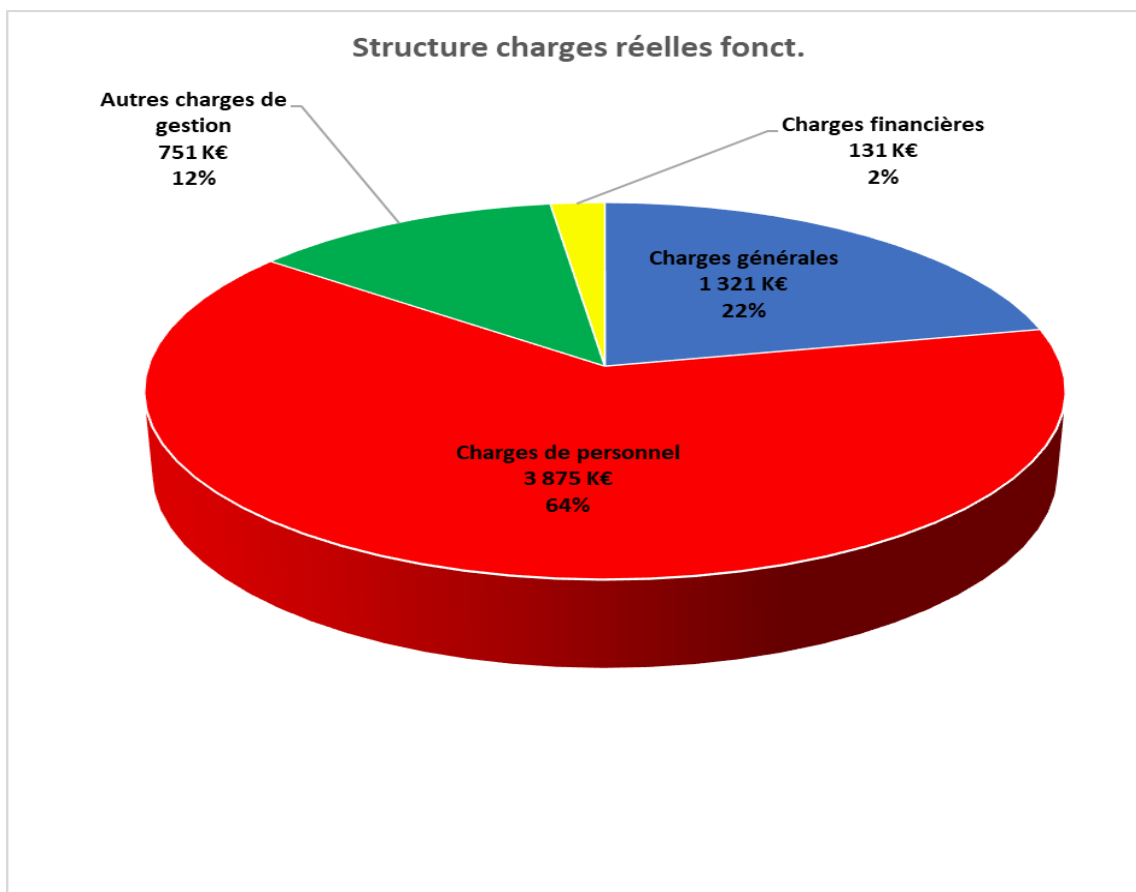
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2020 | TOTAL BUDGET 2020 | Réalisé 2020 | PROP BP 2021 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 248 421,00 € | 1 192 182,00 € | 1 109 195,62 € | 1 320 895,00 € |
| 012 - Charges de personnel | 3 510 500,00 € | 3 465 500,00 € | 3 426 683,80 € | 3 875 000,00 € |
| 014 - Atténuation de produits | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 983,00 € | 1 000,00 € |
| 65 -Autres charges de gestion courante | 694 614,00 € | 711 914,00 € | 689 196,46 € | 735 103,00 € |
| DEPENSES DE GESTION COURANTE | 5 455 535,00 € | 5 371 596,00 € | 5 226 058,88 € | 5 931 998,00 € |
| 66 - Charges financières | 152 000,00 € | 152 000,00 € | 149 322,09 € | 131 284,68 € |
| 68 -Provisions pour créances douteuses | 1 000,00 € | 2 000,00 € | 1 650,79 € | 2 000,00 € |
| 67 -Charges exceptionnelles et imprévues | 13 200,00 € | 13 200,00 € | 4 995,26 € | 13 200,00 € |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 5 621 735,00 € | 5 538 796,00 € | 5 382 027,02 € | 6 078 482,68 € |
| 68 -Dotations aux amortissements | 286 840,00 € | 286 840,00 € | 284 694,89 € | 376 975,00 € |
| Cessions OO c/675+676 | 0,00 € | 0,00 € | 1 923,90 € | 0,00 € |
| Virement à la section d'investissement | 2 126 425,00 € | 1 969 364,00 € | 0,00 € | 804 542,32 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 8 035 000,00 € | 7 795 000,00 € | 5 668 645,81 € | 7 260 000,00 € |

Le rapprochement des prévisions du budget primitif 2021 avec celles du budget primitif 2020 d'avant crise, témoigne d'une évolution importante des charges réelles de fonctionnement de + 456 k€ soit + 8.1 %.

Ces évolutions feront l'objet de précisions à suivre, présentées par chapitre budgétaire, mais d'ores et déjà on peut indiquer *que l'impact en année pleine de la mise en service de l'école Le Petit Prince en septembre dernier pèse lourdement sur le niveau de charges 2021. Il faut aussi intégrer la mise en fonctionnement du pôle santé mi-2021 et enfin ajouter des dépenses correspondant à la crise sanitaire (respect protocoles sanitaires, soutien aux organismes intercommunaux et associations).*

A ce stade, il apparaît des produits réels de fonctionnement en hausse de + 1.2 %, quand les dépenses réelles augmentent de + 8.1 %, écart qui va nécessairement affecter cette année le niveau d'épargne brute.

La **structure des charges réelles de fonctionnement** (hors mouvements d'ordre) se présente cette année comme suit :



Chapitre 011 – Charges générales 2021 : 1 320 895 €

Ce poste est principalement constitué de dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien du patrimoine bâti, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les prestations diverses payées pour les activités des structures.

Les charges générales (22 % des charges réelles) progressent de + 5.8 % par rapport à celles inscrites au budget primitif 2020, soit + 72.5 k€ de dépenses supplémentaires.

Ce chapitre intègre cette année les charges résultant de la mise en fonctionnement des nouveaux équipements : en année pleine pour l'école le Petit Prince et à compter de septembre pour le pôle santé. A cela s'ajoutent également des charges à prévoir pour répondre aux exigences des protocoles sanitaires.

Ainsi par rapport au budget primitif 2020, les charges complémentaires issues de ces points sont évaluées cette année à :

- + 30.5 k€ pour l'école Petit Prince (coût total annuel de 50 k€)
- + 10 k€ pour le pôle santé pour 4 mois de fonctionnement
- + 27 k€ pour les protocoles sanitaires (masques et produits nettoyage)

Soit + 67 k€ représentant plus de 90 % de l'évolution en 2021 sur ce chapitre.

La répartition des crédits envisagés au budget primitif par pôles se présente ainsi :

| 0 11 - CHARGES GENERALES PAR POLES | Budget primitif 2020 | Réalisé 2020 | Budget primitif 2021 | Variation BP à BP | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------|
| | | | | en € | en % |
| AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE (fluides, services techniques, contrats, urbanisme...) | 598 375,00 € | 550 172,43 € | 665 534,00 € | 67 159,00 € | 11,2% |
| VIE DE LA CITE (restauration scolaire, accueil périscolaire et extra-scolaire, jeunesse, vie scolaire, culture, vie associative, médiathèque...) | 355 915,00 € | 229 351,13 € | 348 718,00 € | -7 197,00 € | -2,0% |
| ADMINISTRATION ET RESSOURCES (informatique, police, frais généraux, formation, communication, nettoyage locaux, jumelage, réceptions...) | 294 131,00 € | 329 672,06 € | 306 643,00 € | 12 512,00 € | 4,3% |
| TOTAL | 1 248 421,00 € | 1 109 195,62 € | 1 320 895,00 € | 72 474,00 € | 5,8% |

▪ **Aménagement urbain et cadre de vie (50 % des charges générales), en hausse de + 67 k€**

- Des charges nouvelles :
 - + 38.5 k€ pour fluides et contrats école le petit prince et pôle santé
 - + 5 k€ pour réalisation plaquette de communication pôle santé
 - + 15 k€ inscrits pour une mission d'architecte conseil (écriture charte architecturale...)
 - + 11 k€ pour plantations arbres des naissances, jardin du souvenir, diagnostic d'arbres, renforcement copeaux aires jeux...
 - + 10 k€ pour entretien espaces verts et abattage, élagage d'arbres
 - + 6 k€ pour contrat maintenance préventive extincteurs et remplacement extincteurs
 - + 6 k€ pour remise en état patrimoine
- D'autres dépenses non reconduites ou réduites :
 - – 17 k€ assurance dommage ouvrage et mission accompagnement, dépense exceptionnelle 2020
 - – 10 k€ sur la provision pour honoraires géomètres et contentieux

▪ **Vie de la Cité (26 % des charges), en baisse globale de – 7 k€**

- Les principales variations à la hausse concernent :
 - + 12 k€ pour la vie scolaire : au regard de l'évolution des effectifs scolaires, les crédits de fournitures scolaires alloués aux établissements scolaires augmentent, le budget pour l'achat des denrées alimentaires également, et enfin il faut ajouter le transport à la médiathèque des enfants de l'école Le Petit Prince
 - + 5 k€ pour le secteur enfance – jeunesse : retour à des camps de 5 jours au lieu de 3, volonté de proposer des prestations et sorties pour l'accueil de loisirs plus qualitatives, projet à visée citoyenne et locale pour l'espace jeunes. La petite enfance étoffera son offre de services avec l'ouverture du réseau pour les assistantes maternelles au 1^{er} semestre 2021.
 - + 3 k€ pour la vie associative en vue d'organiser un forum des associations avec des animations
- ... mais une baisse conjoncturelle du budget « culture » : - 25 k€. Compte tenu du contexte incertain autour de la tenue d'événements culturels d'ampleur, il a été décidé de suspendre cette année l'organisation de Rock'On, représentant donc une « économie » de 40 k€.

Cependant, la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité avec des événements qui ponctuent chaque mois de l'année, hors les murs, est programmée totalisant + 15 k€ (nuit des étoiles, ciné plein air, concert et marché de Noël) ...

- **Administration et ressources (23 % des charges), en hausse de + 13 k€, pour l'essentiel :**
 - Des évolutions de dépenses pour + 48 k€ :
 - + 27 k€ de dépenses importantes pour l'entretien ménager et les achats de fournitures (gel, papier, masques...) pour toutes les structures municipales
 - + 2 k€ pour les fournitures d'entretien ménager de l'école le Petit Prince
 - + 8 k€ inscrit pour une mission d'accompagnement à l'écriture du projet éducatif local
 - + 3 k€ pour des actions de communication sur les grandes causes nationales
 - + 2 k€ pour la conception graphique d'une mascotte sécurité
 - + 6 k€ d'évolution du coût d'abonnement au logiciel RH en mode SAAS
 - D'autres charges sont non reconduites ou diminuent du fait de la COVID – 19 :
 - – 22 k€ de crédits correspondant au remboursement de frais d'informaticien à Mordelles, l'agent ayant été recruté à NOYAL au 1^{er} décembre 2020 et son coût est intégré dans la masse salariale
 - - 4 k€ pour une prestation exceptionnelle en 2020 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire la consultation du dossier de prévoyance
 - - 7 k€ sur les budgets jumelage et réceptions pour les vœux, du fait de la COVID-19, ces manifestations étant restreintes.

Chapitre 012 – Charges de personnel 2021 : 3 875 000 €

Ce chapitre constitue 64 % des dépenses réelles de fonctionnement au stade du budget primitif 2021 et augmente de + 364 500 € par rapport au budget primitif 2020 (+ 10.4 %).

Les dépenses de personnel 2021 intègrent les rémunérations sur une année complète des agents nécessaires au fonctionnement de l'école Le Petit Prince ouverte en septembre dernier, mais aussi les moyens humains complémentaires en personnel d'animation nécessaires pour respecter les protocoles sanitaires du fait de la crise. Ces 2 volets attestent à eux seuls 75 % de l'évolution des charges.

La variation de + 365 k€ par rapport au budget primitif 2020 résulte de :

- D'augmentation de moyens :
 - L'impact en année pleine de la mise en service de l'école le Petit Prince pour **+ 213 k€** (plusieurs recrutements ont été effectifs à la rentrée de septembre dernier : référent cuisine et aide cuisine, entretien ménager et personnel d'animation, l'évolution des effectifs a nécessité le recrutement de 2 ATSEM (1 seule prévue initialement) mais aussi de renforcer l'équipe d'animation. 71 k€ avait été inscrit au budget primitif 2020, et 99 k€ ont été réalisés en 2020.
 - Les charges complémentaires liées à la COVID 19 représentant **+ 61 k€** (rien prévu au BP 2020).
 - Une enveloppe de **+ 71 k€** pour des recrutements : agent technique au service bâtiment au 1^{er} février, 1 conseiller numérique au 1^{er} mai (financé à 75 % par l'Etat), l'informaticien recruté en décembre dernier (mutualisé en partie depuis son recrutement). 23 k€ étaient prévus au budget primitif 2020 (médiateur numérique et agent technique).

- Le renfort de l'équipe d'animation pour l'encadrement d'enfants en situation de handicap évalué à **33 k€** (financement de la CAF estimé à 10 k€)
 - L'augmentation du temps de travail d'agents au 1^{er} janvier : **15 k€**
 - Gratification stagiaire « analyse des besoins sociaux » : **4.5 k€**
 - L'évolution mécanique des traitements pour **36 k€...**
- Atténués des départs à la retraite d'agents (postes déjà remplacés) : - **75 k€**

Des recettes évaluées à 145 k€ atténuent ces charges (participations des ZAC pour la gestion en régie, subventions Etat pour les contrats aidés et conseiller numérique, subventions de la CAF pour le handicap, remboursement des assurances pour les arrêts de travail, mise à disposition partielle informaticien).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 2021 : 735 103 €

Ce chapitre est composé majoritairement de subventions aux associations et de participations intercommunales à destination d'établissements publics. **Il enregistre une progression de + 40 k€ par rapport aux prévisions du budget primitif 2020, soit + 5.8 %.**

| Autres charges de gestion courante | Budget primitif 2020 | Budget total 2020 (à titre indicatif) | Budget primitif 2021 | Evolution BP à BP | |
|--|----------------------|--|----------------------|-------------------|-------------|
| | | | | en € | en % |
| Vie associative : subventions aux associations | 66 100 € | 70 100 € | 69 000 € | 2 900 € | 4,4% |
| Solidarité : subvention au CCAS | 50 000 € | 55 000 € | 62 000 € | 12 000 € | 24,0% |
| Petite enfance : subvention crèche Menthalo | 81 850 € | 81 850 € | 53 720 € | -28 130 € | -34,4% |
| Vie scolaire : subventions OGEC et RASED | 151 839 € | 152 139 € | 145 777 € | -6 062 € | -4,0% |
| Aménagement urbain - réserves foncières : contribution à RENNES METROPOLE | 19 000 € | 19 000 € | 18 896 € | -104 € | -0,5% |
| Participations intercommunales : piscine de la Conterrie et école de musique J. Wiener | 198 935 € | 198 935 € | 246 500 € | 47 565 € | 23,9% |
| Indemnités élus et formation | 120 000 € | 128 000 € | 131 520 € | 11 520 € | 9,6% |
| autres charges diverses (participation communes extérieures / scolarisation enfants cas) | 6 890 € | 6 890 € | 7 690 € | 800 € | 11,6% |
| TOTAL | 694 614 € | 711 914 € | 735 103 € | 40 489 € | 5,8% |

■ Les subventions aux associations :

La collectivité maintient son accompagnement aux associations, particulièrement dans ce contexte de crise. Ainsi, outre les subventions habituellement versées, une provision de 5 k€ est réservée pour répondre à des demandes spécifiques si leur situation financière le justifie.

■ Les autres subventions :

- Avec 62 k€, la subvention communale au CCAS progresse de 12 k€ suite à l'adhésion aux dispositifs SORTIR et CLIC ALLIAGES.
- La participation au financement de la crèche Menthalo diminue de façon significative (- 28 k€ en prévisionnel), l'association percevant directement le bonus de la CAF au titre de la CTG (convention territoriale globale).
- Enfin, la subvention versée à l'OGEC (organisme gestionnaire de l'école privée), calculée à 145 k€, est en repli de l'ordre de - 6 k€ du fait de la baisse des effectifs castelnodais en primaire.

■ Les participations intercommunales :

L'effet COVID-19 impacte fortement la situation financière des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère. A ce titre la participation exceptionnelle complémentaire sollicitée cette année pour la piscine de la Conterrie est de 44 k€, qui s'ajoute à la contribution habituelle de 63 k€.

▪ **Les indemnités et formation élus :**

Ce poste à 131 520 € affiche une évolution par rapport au budget primitif 2020 de + 11 k€.

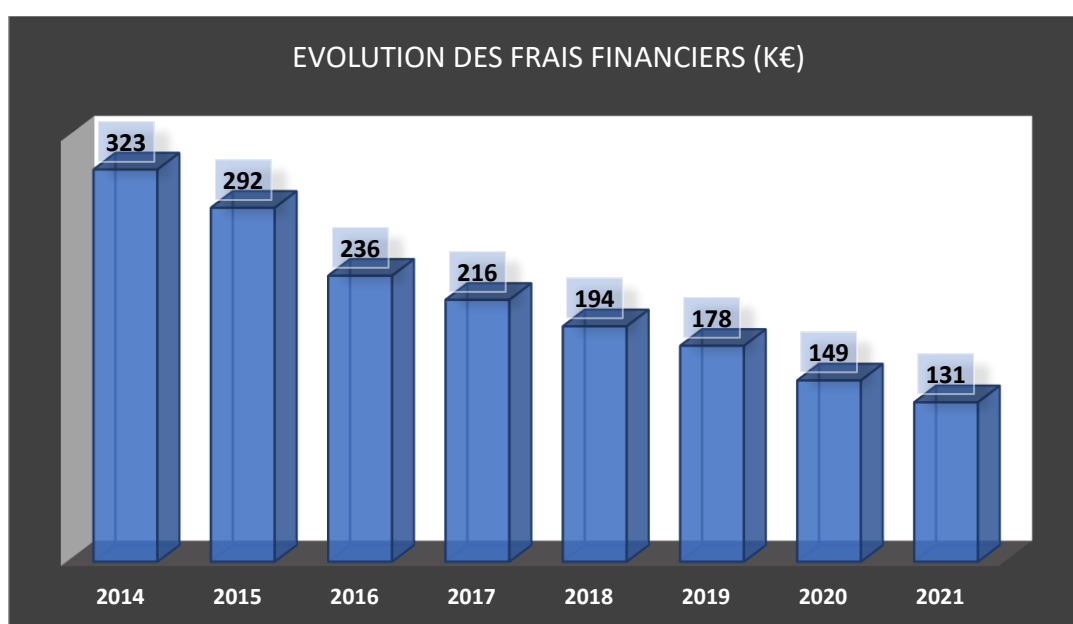
Ainsi l'augmentation s'explique par l'impact en année pleine d'un poste d'adjoint supplémentaire (+ 4 k€), une hausse des cotisations de retraite – part patronale – pour les élus ayant sollicité leur adhésion aux organismes correspondants avec rétroactivité depuis juin 2020 (+ 4,2 k€), et enfin une provision si de nouvelles demandes d'adhésions sont formulées ainsi qu'un budget formation (3 k€).

▪ **La contribution à Rennes Métropole pour réserves foncières :** stable à 19 k€

Chapitre 66 – Charges financières 2021 : 131 284.68 €

Les charges financières représentent les intérêts de la dette dus au titre de l'année 2021. La tendance baissière de ces dépenses, constatée depuis plusieurs années, se confirme : elles passent donc de 152 k€ en 2020 (en réel 149 k€) à 131 k€ cette année, traduisant un gain de - 18 k€ par rapport au réalisé 2020.

Cette trajectoire résulte du non recours à l'emprunt depuis mi 2014 et au désendettement de la commune.



C – L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2021

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement brut) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond donc au virement prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement pour 804 542.32 € auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements de 376 975 €, **soit un total de 1 181 517.32 €.**

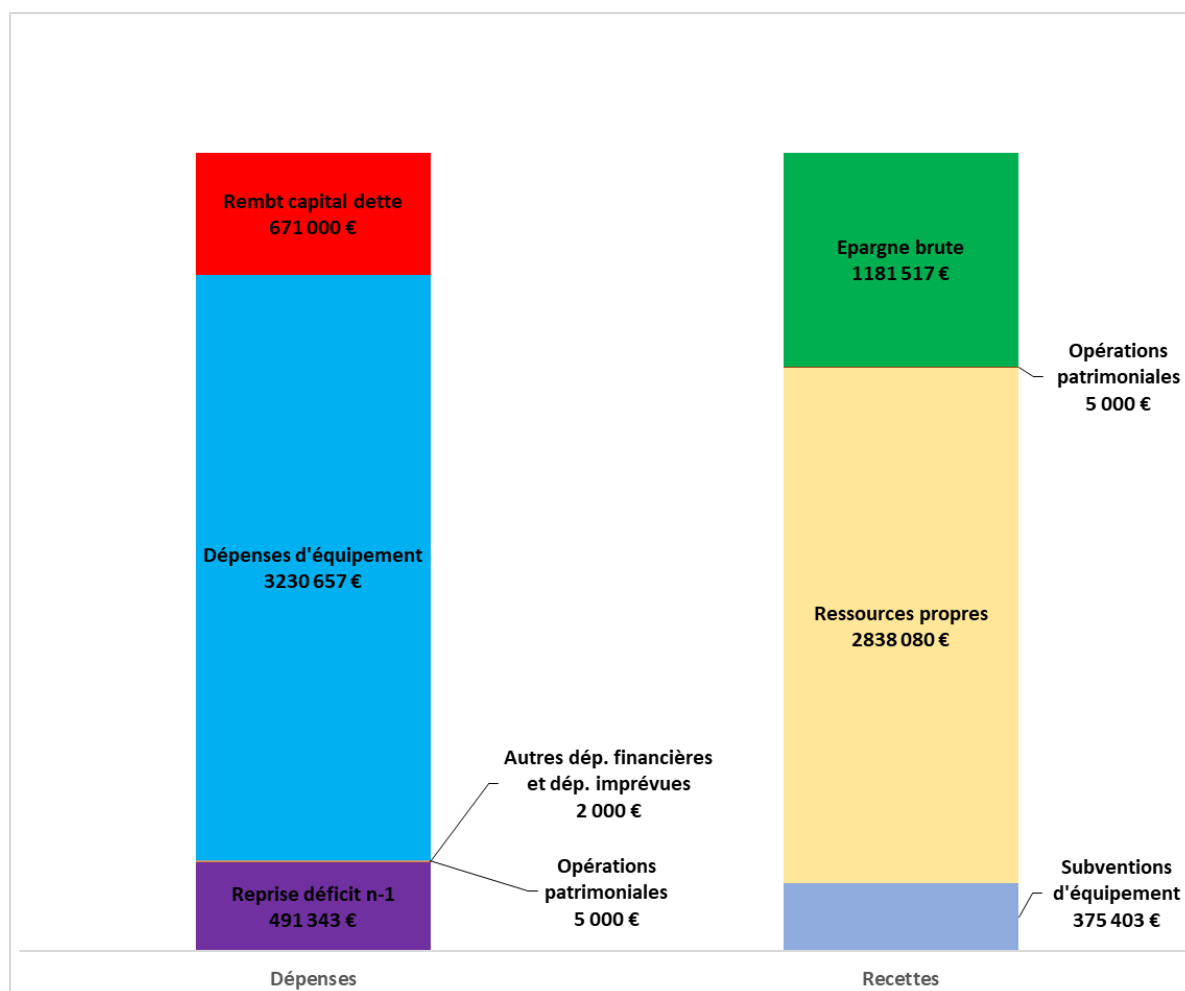
Après retraitement des 100 k€ de reprise d'excédent de la ZAC du HIL considérés en analyse financière plutôt comme des recettes d'équipement, **l'épargne brute s'établit au stade du budget primitif à 1 081 517 €.**

Comme les années passées, la prévision est prudentielle et il est probable que dans le cadre de l'exécution budgétaire, le niveau de cette épargne soit amélioré et tendre vers celle envisagée au DOB 2021 (pour rappel : 1 177 k€).

Avec ce niveau d'épargne brute, la Ville finance le remboursement du capital de la dette de 671 k€, et conserve une capacité à financer une partie de ses investissements.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement dans son ensemble s'établit à 4 400 000 €, équilibré en dépenses et en recettes.



L'équilibre global de la section est assuré de la manière suivante, **sans nécessité d'inscription d'un emprunt prévisionnel** :

- **L'épargne brute : 1 181 517 €**

Comme vu plus haut, elle permet de financer le remboursement du capital de la dette de 671 000 € ainsi qu'une partie des dépenses d'équipement pour 510 517 € (= épargne nette).

▪ **Les ressources propres : 2 838 080 €**

Constituées de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2020 (2 198 k€), du FCTVA pour 630 k€ et du produit de cessions pour 10 k€, elles concourent au financement des dépenses d'équipement.

▪ **Les dépenses d'équipement, reports inclus : 3 230 657 €**

Elles sont financées par l'épargne nette pour 510 k€, des subventions d'équipement pour 375 k€, et une partie des ressources propres.

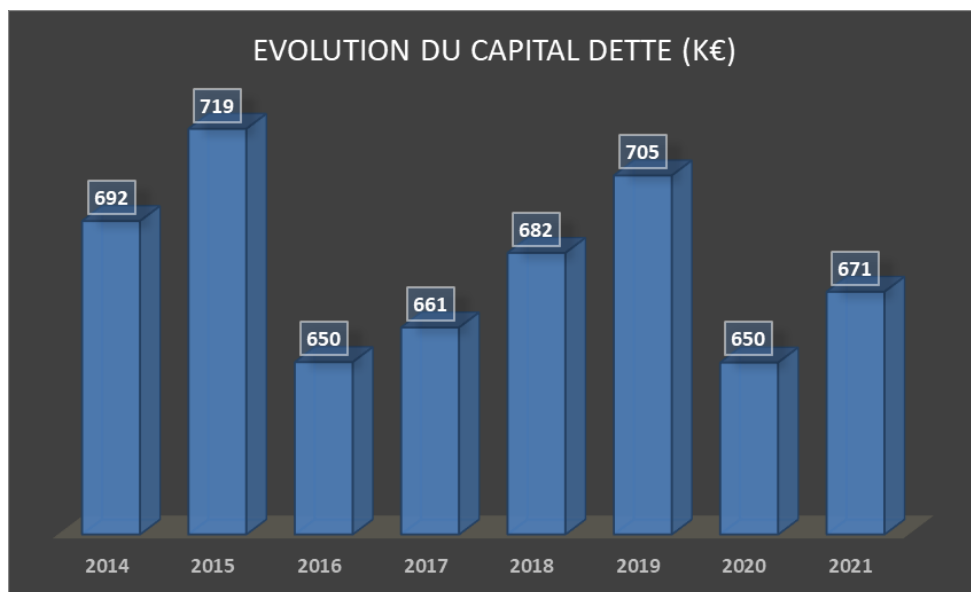
A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les opérations d'équipement pour 3 231 k€
- Le remboursement du capital de la dette pour 671 k€
- Une provision pour restitution d'un cautionnement de 2 k€
- Des opérations patrimoniales pour 5 k€
- La reprise du déficit d'investissement 2020 de 491 k€

| | DEPENSES | REPORTS 2020 | PROP BP 2021 | BUDGET 2021 |
|---------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Toutes opé | DEP EQUIP : opérations d'équipement | 149 314,16 Eur | 3 081 342,91 Eur | 3 230 657,07 Eur |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT | | 149 314,16 Eur | 3 081 342,91 Eur | 3 230 657,07 Eur |
| 1641 | DEP FIN : remboursement capital dette | | 671 000,00 Eur | 671 000,00 Eur |
| 165 | DEP FIN : restitution caution | | 2 000,00 Eur | 2 000,00 Eur |
| 0 20 | DEP IMPREVUES | | 0,00 Eur | 0,00 Eur |
| DEPENSES FINANCIERES | | 0,00 Eur | 673 000,00 Eur | 673 000,00 Eur |
| 2313 | opérations patrimoniales rembt avances forfaitaires | | 5 000,00 Eur | 5 000,00 Eur |
| Opérations patrimoniales | | 0,00 Eur | 5 000,00 Eur | 5 000,00 Eur |
| Opérations Ordre | | 0,00 Eur | 0,00 Eur | 0,00 Eur |
| 0 01 | reprise déficit N-1 | | 491 342,93 Eur | 491 342,93 Eur |
| TOTAL DEPENS. INV. | | 149 314,16 Eur | 4 250 685,84 Eur | 4 400 000,00 Eur |

Le remboursement du capital de la dette : 671 000 €

L'extinction de la dette se poursuit et logiquement la part du capital dans l'annuité croît, de + 21 k€ cette année, sans nouvel emprunt.



Les dépenses d'équipement totales 2021 : 3 230 657.07 €

| DEPENSES D'EQUIPEMENT | | Reports 2020 / 2021 | Propositions nouvelles 2021 | TOTAL BUDGET 2021 | POUR MÉMOIRE DOB |
|---|--|---------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Autorisations programmes / Crédits Paiements</i> | ECOLE SUD LE PETIT PRINCE | 0,00 € | 214 454,06 € | 214 454,06 € | 214 454,00 € |
| | POLE SANTE | 0,00 € | 1 138 225,09 € | 1 138 225,09 € | 1 138 225,00 € |
| | ECOLE LE CHAT PERCHE - programme rénovation | 0,00 € | 263 697,00 € | 263 697,00 € | 263 697,00 € |
| | sous-total AP-CP | 0,00 € | 1 616 376,15 € | 1 616 376,15 € | 1 616 376,00 € |
| <i>AD'AP</i> | ACCESSIBILITE PATRIMOINE BATI divers bâtiments | 7 822,46 € | 80,00 € | 7 902,46 € | 7 902,00 € |
| <i>PARC SEICHE</i> | AMENAGEMENT PARC DE LA SEICHE | 0,00 € | 305 000,00 € | 305 000,00 € | 300 000,00 € |
| <i>EQUIP</i> | Etude programmation | | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| <i>SALLE R. PERRIN</i> | SALLE R. PERRIN - toiture | 17 332,99 € | 0,00 € | 17 332,99 € | 17 333,00 € |
| | sous-total OPE INDIVIDUALISEES | 25 155,45 € | 335 080,00 € | 360 235,45 € | 355 235,00 € |
| <i>Investissements annuels</i> | ACQUISITIONS BIENS RENOUVELABLES DIV STRUCTURES | 110 824,55 € | 324 550,00 € | 435 374,55 € | 500 000,00 € |
| | BOULODROME - toilettes sèches | 0,00 € | 26 000,00 € | 26 000,00 € | |
| | CREATION VOIE RUE RENNES + M. MEHEUST - participation RM tra | 0,00 € | 12 000,00 € | 12 000,00 € | |
| | POLE ENFANCE - install visio et porte élect côté ALSH | 0,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € | |
| | POLE ENFANCE - toiture partie restauration | | 8 000,00 € | 8 000,00 € | |
| | CHEMINS RURAUX - aménagement chemin tristan corbière | 9 993,30 € | 8 000,00 € | 17 993,30 € | |
| | MAIRIE - bardage et isolation préfa | 0,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | |
| | CIMETIERE ORSON - raccordement EU/jardin souvenir/enrobés | 0,00 € | 18 600,00 € | 18 600,00 € | |
| | COMPLEXE SPORTIF R. PERRIN - remplacement plexiglass | | 57 300,00 € | 57 300,00 € | |
| | MODULAIRE RUE VERN - démolition | | 25 000,00 € | 25 000,00 € | |
| | SALLE Y REMOND - réfection éclairage | 0,00 € | 65 000,00 € | 65 000,00 € | |
| | BORNE MARCHE | 0,00 € | 16 000,00 € | 16 000,00 € | |
| | sous-total | 120 817,85 € | 605 450,00 € | 726 267,85 € | 500 000,00 € |
| <i>FONCIER</i> | ACQUISITIONS FONCIERES | 3 340,86 € | 324 436,76 € | 327 777,62 € | 350 000,00 € |
| <i>SUBV EQUIP.</i> | PARTICIPATION DEFICIT PREV ZAC CENTRE VILLE | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| DEPENSES TOTALES EQUIPEMENT | | 149 314,16 € | 3 081 342,91 € | 3 230 657,07 € | 3 021 611,00 € |

- **1 616 k€, soit 50 % des dépenses, sont affectées aux opérations d'équipement faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle et dont les crédits de paiement annuels 2021 suivent :**

- La construction de l'école Le Petit Prince dont l'ouverture a eu lieu à la rentrée de septembre dernier : **214 k€** pour les derniers soldes de marchés de travaux ainsi que les derniers équipements. Le montant de l'AP reste inchangé à 5 250 k€
- Le pôle santé : 1 138 k€ de crédits pour les travaux et honoraires, l'équipement sera terminé mi-2021 et ouvrira ses portes aux professionnels de santé en septembre prochain. Le montant de l'AP reste inchangé à 2 070 k€
- L'école « le chat perché » : 264 k€ pour procéder à des travaux de réhabilitation au niveau des sols, murs, faux plafonds et isolants de la première tranche. Le montant de l'AP fera l'objet d'une révision à la hausse et sera proposé à 490 k€.

Par ailleurs, il est précisé que l'autorisation de programme relative à la valorisation du parc de la seiche sera clôturée, le projet faisant l'objet d'une réflexion et redéfinition cette année.

- **360 k€ sont consacrés aux opérations suivantes :**

- L'aménagement des bords de seiche : 305 k€ inscrits au titre de l'année 2021 pour la réfection des cheminements piétons et la création de passerelle sur le parc des Monts-Gaultier (170 k€), le déplacement de la tyrolienne (41 k€), un audit du patrimoine bocager (41 k€), une provision pour le lancement d'études.
- **25 k€** de soldes sur marchés à régler pour les travaux d'accessibilité et la réfection complète de la toiture de la salle R. Perrin
- **30 k€** sont inscrits pour une étude de programmation à lancer lorsque le choix d'un équipement structurant sera arrêté.

- **L'enveloppe « investissements annuels » totalise 726 k€, reports 2020 inclus**

Elle englobe les travaux pour des gros entretiens du patrimoine non individualisés par ailleurs, ainsi que les acquisitions de biens renouvelables.

- Les acquisitions de biens renouvelables totalisent 435 k€, soit 60 % des crédits sur ce poste, pour l'essentiel :
 - Renouvellement parc véhicules pour 60 k€ (centre technique, police, rachat minibus CCAS), choix véhicule électrique pour la police municipale est retenu
 - Informatique services municipaux, scolaire, et plan numérique école : 108 k€ (dont subvention à 70 % plan relance / numérique 40 k€)
 - Equipement pour les services scolaire, restauration, périscolaire et extra-scolaire, petite enfance, jeunesse, nettoyage des locaux : 42 k€
 - Sécurité : défibrillateurs, radars pédagogiques, prévention mobilité : 12 k€
 - Illuminations Noël : 10 k€
 - Mobilier urbain aires jeux et champ des naissances, panneaux chemins randonnées : 35 k€
 - Matériels services techniques : 20 k€ (nettoyeur terrain foot synthétique, penderies séchantes, logiciel station essence...)
 - Equipement médiathèque : 16 k€ (boîte retour documents, panneaux exposition, mobilier)
 - Matériel et mobilier services administratifs : 22 k€ (matériel électoral, stores bureaux préfabriqué mairie, mobilier bureaux à renouveler...)

- Communication : refonte site internet pour 9 k€
 - Signalétique entreprises et patrimoine : 7 k€
 - Logiciel gestion uniforme badges divers bâtiments : 5 k€
 - Licence débit boissons : 4.5 k€
 - *Véhicule de restauration livré cette année : 48 k€ (reports 2020)*
- Les gros entretiens du patrimoine totalisent 291 k€ dont :
 - Réfection éclairage salle Hil Y. Remond : 65 k€
 - Remplacement plexiglass salle R. Perrin : 57 k€ (subvention sollicitée)
 - Bardage modulaire mairie : 25 k€ (subvention sollicitée)
 - Démolition modulaire rue Vern : 25 k€
 - Pôle enfance : installation visio et porte électrique, toiture : 28 k€
 - Nouvelle borne électrique marché rue de Rennes : 16 k€
 - Cimetière Orson : 18 k€ (jardin du souvenir, raccordement eaux usées)
 - Installation toilettes sèches au boulodrome : 26 k€ (financement CEBR)
- **Les acquisitions foncières totalisent 328 k€** : dont 300 k€ pour le rachat à l’Etablissement Public Foncier Régional d’une propriété en fin de portage, allée des Bouvreuils
 - **La participation de 200 k€ au déficit prévisionnel de la ZAC Centre-Ville.**

B – LES RECETTES D’INVESTISSEMENT

- **Des subventions d’équipement pour 375 402,70 €** (détail à suivre)
- **Des recettes financières qui totalisent 2 838 079,98 €** (résultat fonctionnement 2020 affecté pour 2 198 k€, la récupération au titre du FCTVA pour 630 k€, des produits de cessions pour 10 k€)
- **L’épargne brute** constituée des amortissements et du virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour **1 181 517,32 €**
- **Des opérations patrimoniales de 5 k€**
- **Equilibre assuré sans recours à l’emprunt**

| N°cpte | RECETTES | REPORTS 2020 | PROP BP 2021 | BUDGET 2021 |
|---|---------------------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| 13 | Subventions d'équipement et d'invest. | 93 278,95 Eur | 282 123,75 Eur | 375 402,70 Eur |
| 1641 | Produits des emprunts | | -0,00 Eur | -0,00 Eur |
| RECETTES D'EQUIPEMENT | | 93 278,95 Eur | 282 123,75 Eur | 375 402,70 Eur |
| 10222 | Fonds de compensation TVA | | 629 722,37 Eur | 629 722,37 Eur |
| 0 24 | Produits des cessions de biens | | 10 000,00 Eur | 10 000,00 Eur |
| 1068 | affectation du résultat fonct. N-1 | | 2 198 357,61 Eur | 2 198 357,61 Eur |
| RECETTES FINANCIERES | | 0,00 Eur | 2 838 079,98 Eur | 2 838 079,98 Eur |
| Opérations patrimoniales - chap 0 41 | | 0,00 Eur | 5 000,00 Eur | 5 000,00 Eur |
| Opérations Ordre entre sections | | 0,00 Eur | 376 975,00 Eur | 376 975,00 Eur |
| 0 01 | excédent investissement N-1 reporté | | | 0,00 Eur |
| 0 21 | virement prévus de la section fonct. | | 804 542,32 Eur | 804 542,32 Eur |
| TOTAL RECETTES. INV. | | 93 278,95 Eur | 4 306 721,05 Eur | 4 400 000,00 Eur |

Les subventions d'équipement 2021 : 375 402.70 € incluant les reports 2020

Elles concernent les opérations suivantes qui se terminent en 2021 :

- **Ecole sud Le Petit Prince : au global 186 k€**
 - DETR : solde de la subvention à percevoir pour 28 k€
 - CAF ILLE ET VILAINE : solde subvention pour l'accueil périscolaire = 2 k€
 - ZAC SUD SEICHE : participation au titre du PEP pour 45 k€ cette année
 - ZAC SECTEUR ISE : participation au titre du PEP pour 111 k€ cette année
- **Réfection toiture salle R. Perrin : soldes à percevoir pour 88 k€ (DETR et RENNES METROPOLE)**
- **Pôle santé : participation ENEDIS 6 k€ pour raccordement**

Des subventions nouvelles sont sollicitées pour des nouveaux projets 2021 : **90 k€**

- **Installation toilettes sèches au boulodrome** : financement possible CEBR – inscrit 6,5 k€
- **Salle R. Perrin – plexiglass** : financement sollicité au titre du plan de relance DSIL – inscrit 15 k€
- **Travaux rénovation école Le chat perché** : financement sollicité au titre de la DETR – inscrit 40 k€
- **Socle numérique école** : appel à projets dans le cadre du plan de relance (70 % / HT) – inscrit 23 k€
- **Bardage modulaire mairie** : financement sollicité plan relance DSIL – inscrit 5 k€

C – LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS DETTE

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2021 pour à 3 263 k€ (incluant les cautionnements et dépenses imprévues) sont financées par :

- L'épargne nette prévisionnelle de 511 k€, soit 16 %
- Le fonds de compensation de la TVA de 630 k€, soit 19 %
- Les subventions d'équipement de 375 k€, soit 12 %

Une fois ces recettes prises en compte, le besoin de financement résiduel de ce projet de budget se chiffre à 1 707 k€ (53 %), correspondant au montant intégral de l'excédent global de clôture de l'exercice 2020. **Ainsi le projet de budget 2021 ne nécessite pas d'emprunt d'équilibre.**

Pour mémoire, dans le cadre des orientations budgétaires, l'exercice 2021 était anticipé avec un reliquat de clôture de l'ordre de 250 k€, montant qui pourrait être approché en exécution budgétaire.

| K€ | CA 2020 | DOB 2021 | BP 2021 |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Dépenses d'investissement hors dette à financer | 5 045 | 3 022 | 3 233 |
| Dép d'inv hors annuité en capital | 5 045 | 3 022 | 3 233 |
| Financement de l'investissement | 4 422 | 1 564 | 1 526 |
| EPARGNE NETTE | 958 | 507 | 511 |
| Ressources propres d'inv. (RPI) | 1 389 | 702 | 640 |
| <i>FCTVA</i> | 496 | 602 | 630 |
| <i>Produits des cessions</i> | 0 | 0 | 10 |
| <i>Diverses RPI</i> | 893 | 100 | 0 |
| Subventions yc DGE / DETR / DSIL | 2 075 | 355 | 375 |
| Emprunt | 0 | 0 | 0 |
| EGC | 1 707 | 250 | 0 |
| Variation de l'excédent global | | -1 457 | -1 707 |

IV – CONCLUSION

Ce projet de budget 2021 s'inscrit dans le cadre fixé lors du débat d'orientations budgétaires du 3 mars dernier :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux
- Une baisse attendue de l'épargne brute du fait de charges nouvelles à absorber particulièrement pour le fonctionnement induit par la mise en service de l'école Le Petit Prince, mais aussi des dépenses exceptionnelles relevant de la gestion de la crise sanitaire qui perdure.
- Un niveau d'investissement important avec + 3 231 k€ d'opérations d'équipement financées sans recours à l'emprunt.

La situation financière à fin 2021 devrait aboutir à des indicateurs d'épargne et de dette satisfaisants, tendant à se rapprocher de ceux présentés lors des orientations budgétaires tant au niveau de l'épargne que de l'endettement.

En effet, avec un montant prévisionnel d'autofinancement brut à 1 082 k€ au stade du budget primitif (hors excédent ZAC du HIL), et un stock de dette de 4 104 k€ puisqu'aucun nouvel emprunt ne sera mobilisé sur ce budget, le délai de désendettement serait de 3.8 années fin 2021. Il est probable que comme chaque année, l'exécution budgétaire viendra optimiser ces indicateurs.

Informations financières – ratios obligatoires :

| Informations financières - ratios obligatoires | Valeurs communales BP 2021 | Moyennes de la strate RENNES METROPOLE (dernières informations connues 2019 - source AUDIAR) | Valeurs communales CA 2020 |
|--|----------------------------|--|----------------------------|
| Population sens INSEE au 1er janvier 2021 | 7010 | | |
| Dépenses réelles de fonct./population | 867 € | 1 039 € | 764 € |
| Produit des impositions directes/population | 592 € | | 574 € |
| Recettes réelles de fonct./population | 1 036 € | 1 182 € | 1 117 € |
| Dépenses d'équipement brut/population | 461 € | 298 € | 716 € |
| Encours dette/population | 681 € | 851 € | 678 € |
| DGF/population | 81 € | | 82 € |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct. | 63,75% | | 56,37% |